



APPEL A COMMUNICATIONS

**L'Ecole Nationale Supérieure Maritime de Bou-Ismaïl
Le Laboratoire « Sécurité dans le Transport Maritime, SETRAM »
Organise le Jeudi 29 Novembre 2018**

Une journée d'étude sur le thème :

**La formation maritime à bord des navires algériens : un levier de
conformité à la convention STCW**

Bien que la première construction navale et l'initiation à la navigation soient d'inspiration divine¹, le génie humain, mêlé au goût de l'aventure et au désir de la conquête des nouveaux espaces restent à la base du développement et de l'évolution technique des transports maritimes, motivés par des considérations purement économiques.

Les découvertes scientifiques accumulées, aussi simples soient elles, furent capitalisées au fil des temps pour en constituer un savoir transmissible, d'abord par le côtoiement et le contact direct avec le navire, ensuite par l'enseignement dans des écoles de formation.

Berceau de cet enseignement, les pays à traditions maritimes furent les pionniers, chacun instaurant son propre système de formation. Les prémices d'un enseignement maritime moderne ont vu le jour en France où la formation maritime sous Henri III, soutenue par Richelieu, a été promue enseignement royal par Colbert qui a toujours su développer une pédagogie combinant théorie et pratique de la mer avec des enseignants souvent issus du monde professionnel².

Cela nous donne une idée sur l'intérêt qu'accordaient, depuis longtemps, les Etats à l'activité maritime et à la formation des gens de mer. Cet intérêt augmenta avec les visées expansionnistes et les conquêtes de nouveaux territoires. La révolution industrielle aidant, la construction navale a connu un essor sans précédent. Ainsi, les progrès techniques et l'innovation technologique ont amélioré les performances et les rendements des navires. Par conséquence, la formation de l'élément humain évolua en raison des impératifs de sécurité pour le navire et les personnes.

Les accidents maritimes étant imputables dans la plupart des cas, à l'erreur humaine, dés

¹ Coran sourate Houd –versets 35 à 38

² Christian Serradj –Art- "une nouvelle politique pour la formation des marins- Revue "le marin n°465, Juin 2003, p18.

lors la normalisation du travail maritime par la formation devint une priorité de l'OMI.

Depuis sa création, en 1959, l'Organisation Maritime Internationale (OMI) s'est efforcée d'améliorer la sécurité de la navigation par l'adoption des normes aussi élevées que possible qui régissent la formation des équipages. Dès lors, soucieuse de réglementer l'activité des transports maritimes, activité internationale par essence, la communauté internationale, par le biais de l'OMI, a mis en place la convention STCW en 1978. Son intérêt majeur fut de prescrire des normes minimales auxquelles chacun des pays membres se devait de souscrire.

Après les critiques enregistrées et les insuffisances soulevées, des amendements importants ont donc été apportés à la convention STCW en 1995 et en 2010. L'architecture de la Convention STCW n'a pas été modifiée, les changements intervenus en vertu des amendements concernent uniquement l'Annexe et le Code STCW. Le texte de la Convention elle-même n'a pas été modifié.

Les nouvelles dispositions introduites par les amendements portent notamment sur:

- La délivrance des brevets d'aptitude.
- L'actualisation des programmes de formation des officiers mécaniciens pour inclure les technologies modernes et émergentes.
- La formation à l'encadrement (leadership) et au travail en équipe (team work) pour tous les gens de mer.
- L'introduction de nouvelles méthodes de formation : E-Learning et enseignement à distance.

A travers tout ce qui a été prévu par l'adoption des différentes conventions sur la formation des gens de mer, qu'en est-il de la formation maritime à bord des navires ?

Dans ce contexte, l'ENSM à travers son laboratoire de recherche scientifique sur la sécurité dans le transport maritime « SETRAM » organise une journée d'étude pour faire la lumière sur la formation à bord des navires et répondre aux problématiques suivantes :

- Une fois que l'étudiant obtient son diplôme d'ingénieur, qui doit prendre le relais pour sa formation à bord du navire ?
- Quel est le programme de formation qu'il doit suivre à bord du navire?
- Quel est le profil des personnes désignées, au sein de la compagnie et à bord, pour assurer la formation et comment doivent-elles procéder?
- Comment doit se faire l'évaluation de la formation à bord?

- Au terme des périodes de stage à bord des navires, qui doit évaluer la compétence des élèves à assurer leurs quarts.
- Sur quelles compétences doit-on évaluer les candidats aux brevets ?
- Quelles sont les compétences des instructeurs et superviseurs à bord mais aussi des évaluateurs des compétences pour l'obtention du premier brevet?

Ce débat est ouvert aux enseignants chercheurs, aux spécialistes dans la formation en générale et la formation maritime en particulier, aux instructeurs à bord, aux superviseurs au niveau des compagnies et aux étudiants.

Comité scientifique du séminaire :

Président : Bouchellal Youcef « Directeur de SETRAM »

Membres : ENSM : Saari Hammoud, Kerma Azzeddine, Bouda Abderrahmane, Semra Safia, Bouzaher Hakim, Chemlal Moussa, Azouaou Ali ; FDB : Haddoum Kamel; ESC : Daddi-Addoun.

Comité d'organisation

Président : Bouchellal Youcef « Directeur de SETRAM »

Membres : Bouda Abderrahmane ; Azouaou Ali ; Zouane Kamel; Tighilt Fodil; Khichane El Hacen; Hini Hamid.

- Pour participer à la journée d'étude, il faut envoyer le titre de votre communication avant le lundi 26 Novembre 2018 à l'adresse e-mail du laboratoire « SETRAM ».

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Dr. BOUCHELLAL Youcef

Adresses : Ecole Nationale Supérieure Maritime de Bou-Ismaïl

Email : ensmsetram17@gmail.com